



RENCONTRE ORDIF

03 DECEMBRE 2024

Gestion des déchets alimentaires : Quel montage juridique pour favoriser la collaboration entre syndicat de traitement & adhérents ?

Compétence TRAITEMENT

333 591
habitants
Zones
rurales à
semi-urbain

1 UVE
9 déchèteries

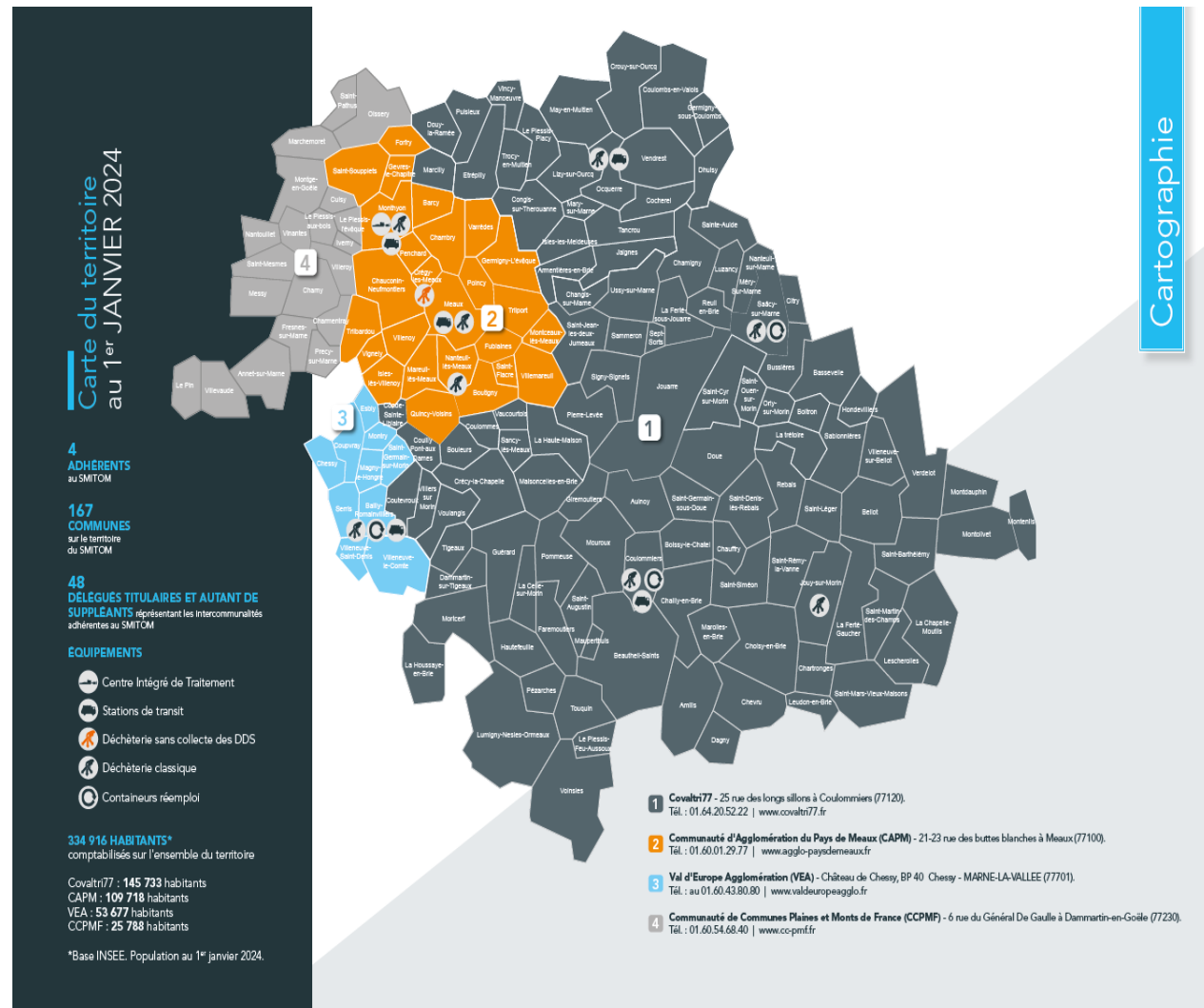
4
adhérents
(2 CA, 1 CC,
1 syndicat
de collecte)

Déchets verts : 24 733 t
soit **75 kg/an/hab**
dont 75% collectés en
porte à porte, le reste en
déchèterie

167
communes

OMR : 80 971 t
soit **245 kg/an/hab**

Chiffres 2023



UN TERRITOIRE ENGAGE DANS LA PREVENTION :

- Depuis plus de 15 ans dans le compostage individuel – premier PLPD lancé en 2012
- Nouveau PLPDMA adopté le 21 mars 2023

Le coût et le financement du service

Coût aidé du service proposé par le SMITOM à ses adhérents

comprenant la gestion des déchèteries (haut et bas de quais)
+ le traitement, le tri et la valorisation de tous les déchets ménagers et assimilés
+ la prévention, communication et les charges de structure

17 638 k€ HT/an, soit 52,87 € HT/hab

Source : matrice des coûts du SMITOM 2023

Coût aidé de la valorisation énergétique :

10 080 k€ HT/an, soit **73,26 € HT/t_{incinérée}** (**124 €/t** en 2022)

Montant facturé aux adhérents :

barème incitatif au tri et à la réduction des déchets de **195 €/t_{OMr}**

Barème d'appel à contribution du SMITOM auprès de ses adhérents en 2023

Les charges fixes

16,32 €/habitant

Charges administratives et de communication
+ services proposés ne faisant pas l'objet d'une
facturation spécifique :



Tri des emballages
et papiers



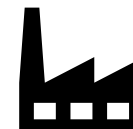
Compostage des
déchets végétaux



Accès en déchèteries en
traitement des déchets

Les charges variables

195,43 €/tonne incinérée



SMITOM du Nord Seine-et-Marne – contexte

La concertation



Une réglementation au 01 01 2024 qui a amené le SMITOM du Nord Seine-et-Marne à initier une démarche partagée avec ses 4 adhérents



Méthodologie concertée : compétence traitement qui exige anticipation et participation des adhérents pour trouver ensemble des solutions de traitement des restes alimentaires



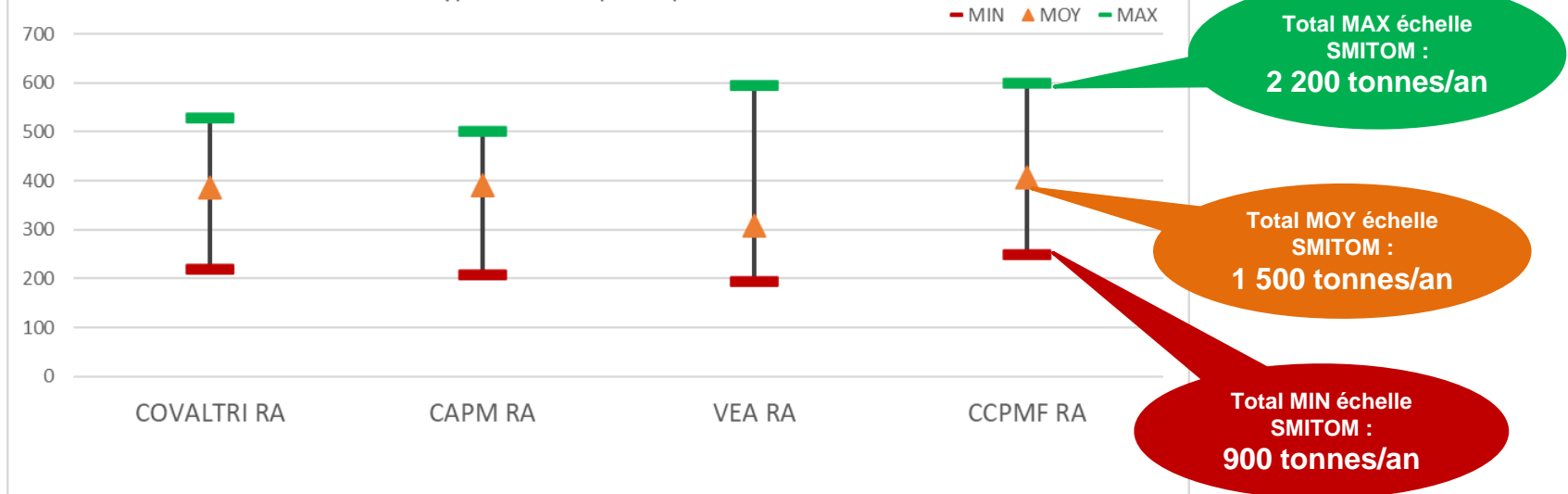
- 1) Lancement d'une consultation étude Biodéchets en décembre 2020/choix du bureau d'études (Sage Engineering) en février 2021/information des 4 adhérents.
- 2) De nombreuses réunions de travail : (2021 à 2022) et visites de site,
- 3) Des études complémentaires
- 4) Trois études complémentaires pour 3 adhérents



Zoom sur le flux restes alimentaires collectés séparément : à long terme



Tonnage annuel de restes alimentaires seuls collectable séparément
selon le mode de déploiement du tri à la source des biodéchets retenu par chacun
des adhérents
et selon les hypothèses de participation des habitants



Des méthaniseurs
agricoles disponibles

Pour un optimum technico-économique, une installation de préparation des restes alimentaires (**déconditionnement + hygiénisation**), préalable à la phase de méthanisation, nécessite minimum 5 000 tonnes /an.

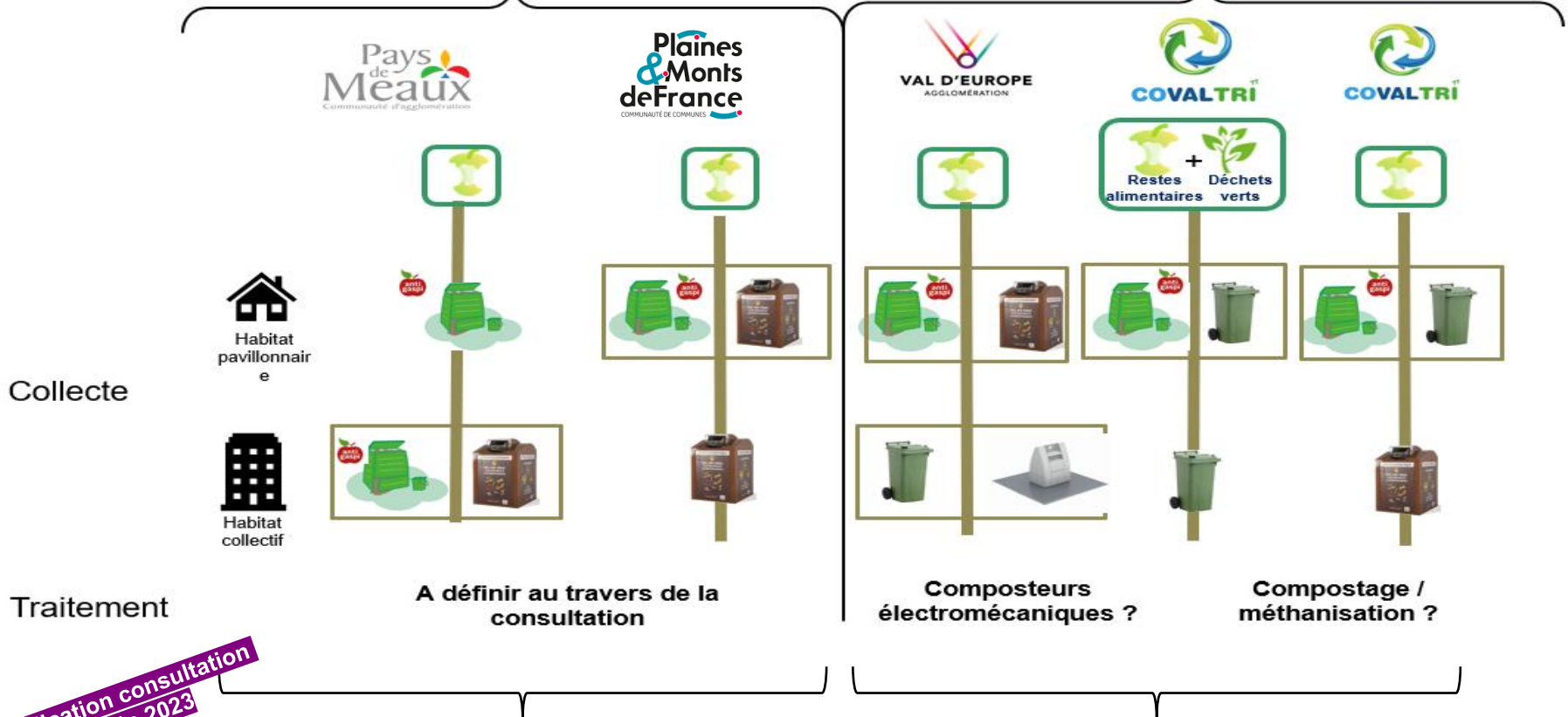
→ Un investissement de la part du SMITOM avec des apporteurs extérieurs de déchets pourrait s'envisager à termes, **une fois le gisement collecté stabilisé?**

→ **Des apports des adhérents dans des proportions équivalentes à termes?**
300 à 400 tonnes/adhérents en moyenne, soit **moins de 2500 t/an à l'échelle du SMITOM**

DES ACTIONS BIODECHETS QUI S'AFFINENT

Consultation au 1^{er} semestre 2023

En réflexion



Publication consultation en juin 2023

Lancement d'une consultation en groupement de commande SMITOM/CAPM/CCPMF pour l'ensemble des étapes et matériels nécessaires

Lancement d'une consultation par le SMITOM pour le traitement des biodéchets

Précisions sur le groupement de commande

SMITOM du Nord Seine et
Marne,
Coordonateur du
groupement



+

Communauté d'agglomération
du Pays de Meaux,
Membre du groupement



+

Communauté de Communes
Plaines et Monts de France
Membre du groupement



✓ Durée du marché : **4 ans** (démarrage en fin d'année 2023)

✓ Allotissement : **5 lots**

sensibilisation, fourniture (de bacs, bioseaux, sacs, abris-bacs),

Collecte + traitement/valorisation non alloti pour la CAPM et la CCPMF,

traitement/valorisation pour VEA et COVALTRI



Bénéficiaires du service :

3 300 habitants sur les 109 256 habitants

20 PAV sur 4 quartiers de Meaux

mode de financement : TEOM



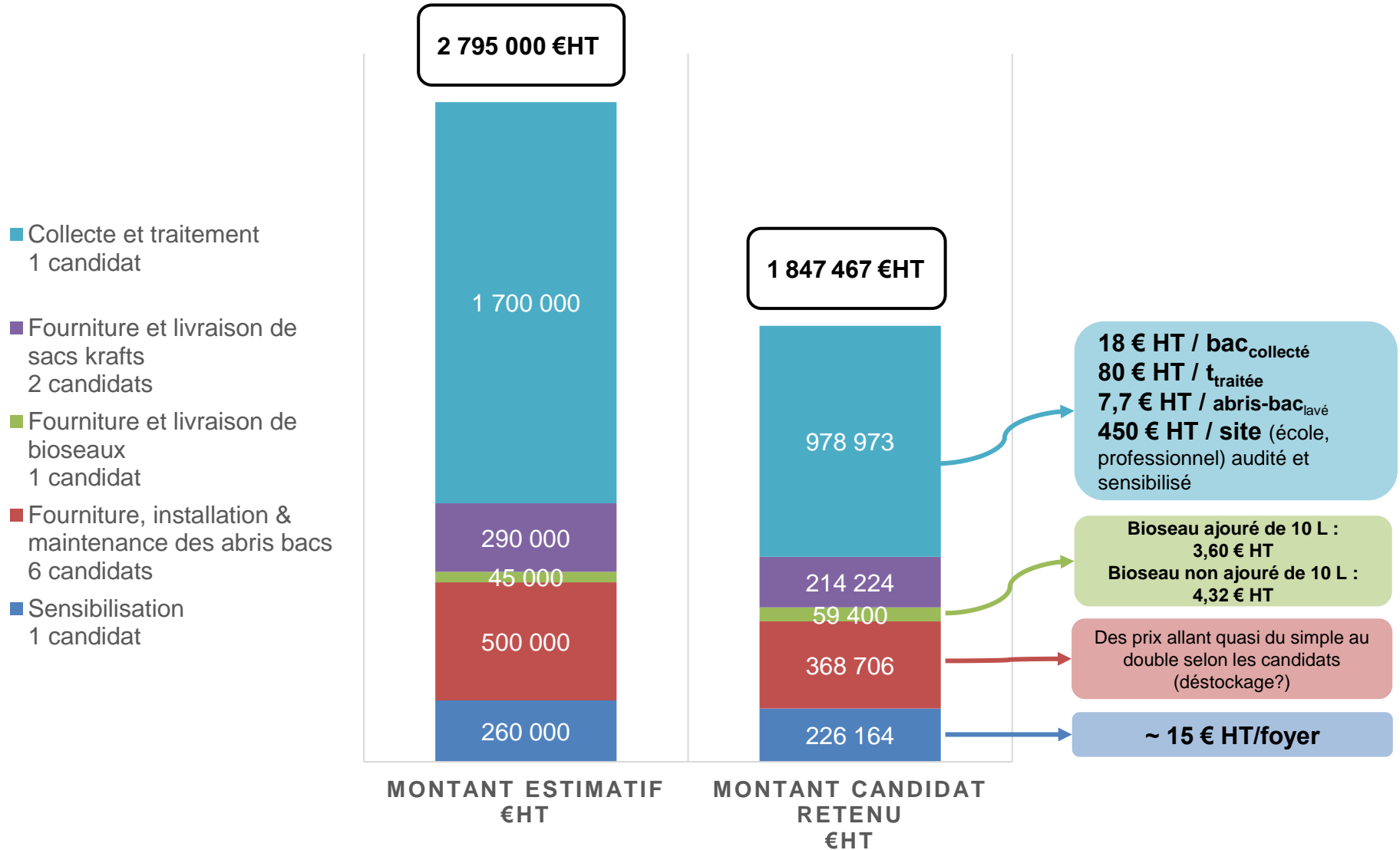
Bénéficiaires du service :

25 633 habitants (soit intégralité du territoire et 85 PAV installés)

mode de financement : REOMI depuis le 01/01/2024

+ établissements scolaires et une dizaine de commerçants/restaurants

Synthèse des montants par lot

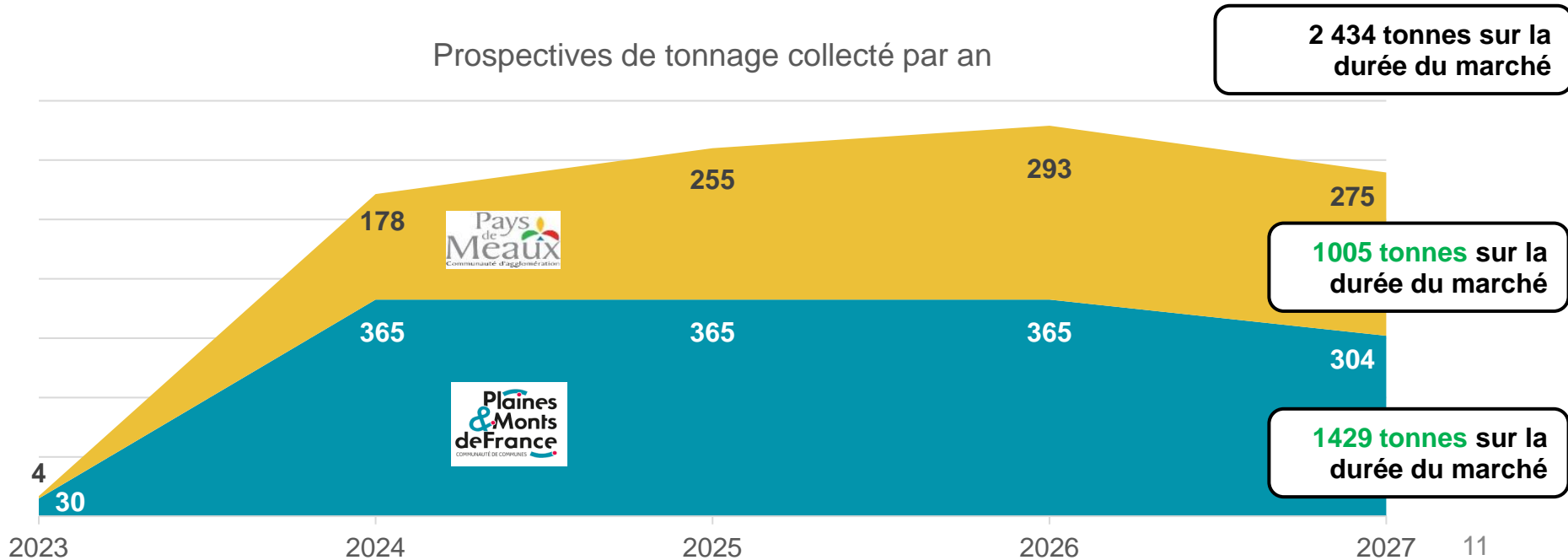


Un montant global inférieur au montant estimé.

Un déploiement progressif du service, à titre informatif, indiqué dans le CCTP :

		durée du marché : 4 ans				
		2023 du 1er novembre au 31 décembre	2024	2025	2026	2027 du 1er janvier au 31 octobre
CCPMF	nb d'abris bacs accessibles aux particuliers (cumulé)	85	85	85	85	85
	nb d'établissements scolaires collectés en porte à porte (cumulé)	10	10	10	10	10
	nb de métiers de bouche collectés en porte à porte (cumulé)	0	0	0	0	0
CAPM	nb d'abris bacs accessibles aux particuliers (cumulé)	10	35	45	45	45
	nb d'établissements scolaires collectés en porte à porte (cumulé)	0	0	0	0	0
	nb de métiers de bouche collectés en porte à porte (cumulé)	5	25	50	75	100

Prospectives de tonnage collecté par an



BILAN AU 03 DECEMBRE 2024



Au 11 11 2024 :

► **375 tonnes collectées au total**
339 t sur la CCPMF et 36 t sur la CAPM

► Sur le territoire de la CCPMF, c'est l'équivalent de **13,22 kg/hab par an** pour la première année de déploiement.



4 979 bacs collectés



761 bacs collectés



Impact économique du détournement d'1 tonne de biodéchets des OMr vers le flux biodéchets sur le poste traitement des déchets uniquement



1 tonne



Pour le SMITOM :

- ✓ **86 €/t_{OMr} évitée** pour le non versement au délégataire de l'UVE au titre de l'incinération (données octobre 2024)
- ✓ **15 €/t_{déchets tiers incinérés}** de recette perçue par le SMITOM au titre du droit d'usage
- ✓ **195 €/t_{OMr évitée} non facturé à l'adhérent**
- ✓ **80 €/t** pour le traitement des biodéchets (refacturé à l'adhérent)

Pour l'adhérent :

- ✓ **-195 €/t_{OMr évitée}**
- ✓ **+ 80 €/t_{triée de biodéchets}**

► Bilan pour l'adhérent : gain de **115 €/tonne** pour le traitement



BILAN AU 03 DECEMBRE 2024 (CAPM)

- *Constats : certains secteurs fonctionnent très bien (11 bornes), d'autres (8 bornes sur logements sociaux) ont une mauvaise qualité de tri => solution dotation de badges*
- *Perspective 2025:*
 - *7 PAV supplémentaires – quartier de 1550 habitants*
 - *Recrutement d'un chargé de mission biodéchets afin d'amplifier le déploiement du compostage individuel, collectif et au besoin des bornes en PAV.*



BILAN AU 03 DECEMBRE 2024 (CAPM)

- *Retour d'expérience de la collecte à vélo des biodéchets des restaurateurs de l'hyper-centre de Meaux :*
 - *Prise en charge financière par la CAPM en phase test (collecte & traitement)*
 - **Résultat sur 1 an de fonctionnement :**

Tonnage collecté : 19,5 tonnes

Nombre de participants : 15 restaurateurs

Dépenses : 20 000 € soit 1 350 €/commerçant/an

Type de contenant : bac 22 litres

Fréquence de collecte : 1 à 2 fois / semaine



La Marne

Cette start-up de Meaux transforme les déchets alimentaires des restaurants en compost

ValorTri, start-up de Meaux, propose depuis novembre 2023 de récupérer les déchets des restaurants pour les transformer en compost. Objectif : favoriser le retour à la terre.



Retour d'expérience des commerçants

- **Frein principal levé:** collecte 2x/ semaine - **Couvercle fermé: pas d'odeurs**
- **Format adapté 22L :** passe sous un plan de travail et empilable
- **Pratique:** porte à porte = collecte en restaurant/magasin
- **Economique:** pas de sacs plastiques
- **Pratique vertueuse**
- **Formation sur gaspillage alimentaire**

Prochaine étape (1/12/2024) : prise en compte de cette collecte par avenant dans le marché de groupement de commande et déploiement sur 150 commerçants de la CAPM

SMITOM du Nord Seine-et-Marne –



Merci de votre attention
contact@smitom-nord77.fr

